

Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) : vos avantages à l'EXPORT

PROGRAMME 2012-2013



Dans le cadre d'un partenariat entre la **Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)** et **Ubifrance**, l'agence française pour le développement international des entreprises, l'État soutient les actions des EPV qui exportent. **Avec plusieurs centaines d'entreprises labellisées EPV accompagnées à l'international, ce programme fait l'objet d'un vif succès.**

Aussi, ce soutien a été renouvelé par la DGCIS et Ubifrance pour 2012-2013. Il a pour objectif de soutenir tant les primo-exportateurs que les exportateurs confirmés, dans tous les secteurs d'activités, avec un accent sur les EPV des secteurs gastronomie, mode & beauté, culture & loisirs. Ce programme est coordonné par l'**Institut Supérieur des Métiers (ISM)**, qui gère le label EPV.

CONCRÈTEMENT, QUELS AVANTAGES ?

Participez à une des 6 opérations collectives organisées dans l'année (calendrier à venir)

3 OPÉRATIONS COLLECTIVES DE PROSPECTION ORGANISÉES À L'ÉTRANGER :

rencontrer les acteurs, mettre en place son réseau, sonder le marché, communiquer sur le label

3 INVITATIONS D'ACHETEURS EN FRANCE :

faire visiter les ateliers, enclencher des processus d'achat, faire connaître le label

Bénéficiez à moindre coût de missions individuelles de prospection

1,5 jour de travail offert sur une prestation réalisée par un bureau Ubifrance, partout dans le monde (soit une remise de 900 €)

Formez-vous pour démarrer à l'export

Formations spécifiques pour les primo-exportateurs sur les bases de l'international

VOS INTERLOCUTRICES

UBIFRANCE

Vanessa PRETEUX // 33 (0)1 40 73 36 41 // vanessa.preteux@ubifrance.fr

INSTITUT SUPÉRIEUR DES MÉTIERS (ISM) / LABEL EPV

Anne-Laure HALPHEN // 33 (0)1 44 16 80 42 // al.halphen@infometiers.org